

Stationnement des gens du voyage

135 000 personnes en France sont des gens du voyage utilisant plus de 35 000 caravanes. Or, seules 30 % des communes de plus de 5 000 habitants leur ont réservé un espace d'accueil, conformément à la loi du 31 mai 1990. Mais, qu'ils stationnent sur des aires aménagées ou qu'ils s'installent de manière illicite, les gens du voyage posent de nombreux problèmes juridiques.

Le présent ouvrage étudie l'ensemble de la réglementation relative au stationnement des gens du voyage : autorisations, interdictions, expulsions. Il examine la mise en jeu de la responsabilité des propriétaires comme celle des pouvoirs publics territoriaux ou étatiques. Enfin il traite des différents domaines du droit intéressés par cette question, en soulignant les articulations ou les blocages qui existent : droit constitutionnel, libertés publiques, droit de l'urbanisme (notamment les dispositions relatives au stationnement des caravanes), Code général des collectivités territoriales, droit du domaine public, droit civil, droit pénal...

Ce guide s'adresse aux élus locaux, aux cadres territoriaux, aux responsables de l'équipement, aux aménageurs, aux professionnels du droit, à tous ceux qui, face aux gens du voyage, doivent analyser les situations litigieuses, les régler et éviter qu'elles ne se reproduisent.

Daniel Merchat est commissaire de police. Confronté tous les jours aux questions posées par les gens du voyage, l'auteur en a fait le sujet de travaux universitaires. Ce guide est le résultat de ces travaux, éclairés par sa pratique professionnelle.

